

Conseil Communautaire du 26 janvier 2017

Compte-rendu de séance

L'An deux mille dix-sept, le vingt-six janvier à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye se sont réunis dans la salle des associations de Saint-Aulaye-Puymangou sur la convocation du 20 janvier 2017 qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRESENTS (21) :

Mmes et MM. Jacques DELAVIE, Jean-Jacques GENDREAU, Yannick LAGRENAUDIE, Jacques MENUT, Jean-Claude BONNET, Rémi CHAUSSADE, Martine CHETANEAU, Françoise DAGNAUD, Pierre DE CUMOND, Robert DENOST (St Aulaye), Robert DENOST (St Vincent), Jean-Michel EYMARD, Stéphane FERRIER, Nelly GARCIA, Sandrine GERVAIS, Joël GOBIN, Pascal NEIGE, Françoise OUARY, Bernadette PRAT, Pascale ROUSSIE-NADAL, Sylvie SHARPE

Excusés (3) : Anne BOSCARDIN qui a donné procuration à Jean-Michel EYMARD, Denis SEBART a donné procuration à Jean-Jacques GENDREAU, André VIAUD qui a donné procuration à Jacques MENUT.

Date de la convocation : 20 janvier 2017

Secrétaire de séance : Yannick LAGRENAUDIE

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2016

Le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2016.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2016.

II- Affaires Economiques et Développement

1. PIG – Habitat : Attribution d'aides individuelles

- Attribution d'aides individuelles

Jean-Jacques GENDREAU, vice-président en charge des affaires économiques et développement, informe que 6 dossiers ont été retenus par le comité de pilotage du P.I.G. sur le programme 2013/2015 ainsi que 2 dossiers sur le programme 2016/2018 :

Nom - Prénom	Commune	Nature des travaux	Montant TTC des travaux	Subvention ANAH	Autre	Subvention CDC
HILAIRE Elisé	St Sulpice de Roumagnac	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : Réhabilitation d'une ancienne habitation de ferme pour location	91 748 €	27 577 € Habiter Mieux 2 000 €	Région : 3 939,57 €	1 969,78 €
GONZALES DE HAAG Pompeya	Ribérac	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : Isolation des combles, isolation et doublage des murs, remplacement de la chaudière avec installation VMC	25 291 €	10 000 € Habiter Mieux : 3 000 €	Département : 500 €	500 € Forfait ASE : 200€
COURTIER Pierre	Celles	Travaux pour l'autonomie de la personne : Adaptation des sanitaires, création d'une plateforme pour accessibilité en fauteuil roulant	9 645,19 €	4 285 €	Prestation handicap 4 715,20 €	214,25 €

FAURE Christian	Ribérac	Travaux pour l'autonomie de la personne : installation siège de douche et barres d'appui	674,18 €	214,51 €		15,32 €
DUPONT Pierre	Lisle	Travaux pour l'autonomie de la personne : installation d'une douche à l'italienne, lavabo sur consoles, barres d'appui, carrelage antidérapant	7 949 €	3 586 €	Région : 1 000 €	179,30€
SANCHEZ Frédéric	St André de Double	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : remplacement menuiseries, chauffage au sol et pompe à chaleur, VMC	25 046 €	10 000 € Habiter Mieux : 2 000 €	Département : 500 €	500 € Forfait ASE : 200 €
DUMAS Raymond	St Martin de Ribérac	Travaux pour l'autonomie de la personne : installation d'une douche à l'italienne, WC surélevé, siège douche, barres d'appui, carrelage antidérapant	13 161 €	3 811 €		272,22 €
BOMPART PATCHINE Nathalie	St Privat-en-Périgord	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : Remplacement de la chaudière, isolation des combles	13 285 €	4 407 € Habiter Mieux : 1 259 €	Département : 500 €	314,80 € Forfait ASE : 200 €

Les travaux ayant été réalisés conformément aux engagements, le Conseil Communautaire est invité à valider le paiement de ces aides accordées dans le cadre du P.I.G.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le paiement de ces aides accordées dans le cadre du P.I.G.

2. Tourisme : édition d'une brochure commune aux CC Tude et Dronne, Pays Ribéracois et Pays de Saint-Aulaye

Jean-Jacques GENDREAU rappelle qu'il avait été annoncé la création d'un support de communication commun aux Communautés de communes Tude et Dronne, du Pays Ribéracois et du Pays de Saint-Aulaye.

La brochure intitulée « Au fil de la Dronne » recensera, sur un format portrait 25 x 16 cm de 12 pages, les sites « incontournables » des 3 territoires suivant 4 thématiques :

- « Loisirs Nature/Plein air/Détente »
- « Histoire/Patrimoine »
- « Savoir-Faire et Artisanat d'art »
- « Animations Famille »

Loisirs Nature / Plein air / Détente		
Pays Ribéracois	Pays de Saint-Aulaye	Tude et Dronne
Base de Loisirs de la Jemaye Tourbières de Vendoire	Arbor Parc Base de Loisirs St-Aulaye	Poltrot Grimpe d'arbre Tik et Tak
Socle commun sur les randonnées, base canoë et lieu de Baignade		

Histoire / Patrimoine		
Pays Ribéracois	Pays de Saint-Aulaye	Tude et Dronne
Les Moulins	Bastide de Saint Aulaye	Village d'Aubeterre
Socle commun sur le patrimoine religieux		

Savoir-Faire / Artisanat d'Art		
Pays Ribéracois	Pays de Saint-Aulaye	Tude et Dronne
Carnet de Route des Métiers d'art	Moulin Neuf Textile, Bossis Chaussons et sandales enfants	Artisans d'Art Aubeterre
Socle commun sur la Gastronomie		

Animation Famille		
Pays Ribéracois	Pays de Saint-Aulaye	Tude et Dronne
Anim' Nature Été Artistique Marché du Vendredi	circuits VTC Jeu des Eglises	Animations de Poltrot RandoLand
Socle commun avec Dordogne et Charente en Famille - Été Actif		

Le coût de l'opération (création graphique et impression en 10 000 exemplaires) est de 2 220 € TTC sur lequel la participation de la communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye sera de 15 % soit 333 €. Tude et Dronne participera à hauteur de 50 % (financement LEADER) et le Pays Ribéracois à hauteur de 35 %.

Concernant la rubrique artisanat d'art, Pascale ROUSSIE-NADAL suggère l'insertion de l'atelier de Patrice Auvinet. Jean-Jacques GENDREAU précise que les artisans d'art n'ont pas souhaité s'inscrire dans le carnet de route des métiers d'art malgré la participation financière de la CdC, ce mode de communication présente peu d'intérêt par rapport à leur activité.

Selon Pierre DE CUMOND, la base de loisirs du Paradou pourrait y figurer. Jean-Jacques GENDREAU souligne que le Paradou est un site privé.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette opération et autorise le président à inscrire la dépense au budget 2017 de l'office de tourisme.

Le conseil communautaire, lors de sa réunion du 3 novembre 2016, a voté la tarification des encarts sur le site internet et le guide papier, pour l'année 2017 :

- 30 € pour un encart dans le guide papier et sur le site internet de l'office
- 50 € pour un encart dans le guide papier et sur le site internet de l'office ainsi que sur le site national Abritel (accord entre Abritel et la MOPA à laquelle adhèrent les offices de tourisme).

Il convient d'ajouter à cette tarification le tarif de 5€ supplémentaire à partir du second encart réservé.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la tarification 2017 des encarts.

III - Protection et mise en valeur de l'Environnement

1. SPANC – Aides individuelles

Le Président rappelle que conformément à la décision du Conseil Communautaire pour la participation de 60 € par vidange réalisée par les usagers pour chaque installation tous les six ans, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution des aides SPANC :

- aux usagers ayant fait appel à un vidangeur agréé autre que SANITRA sur présentation de la facture acquittée
- aux usagers ayant fait appel à SANITRA et réglé leur participation à la CDC.

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Vidangeur</i>	<i>N° agrément</i>	<i>Montant de la facture TTC</i>	<i>Date de réception</i>
CANTIN Jean-Pierre	St Michel de Rivière	Vidanges Coutrillottes	2010-33-9 (33)	176 €	29/12/2016
DUBREUIL Georges	St Michel de Rivière	Vidanges Coutrillottes	2010-33-9 (33)	176 €	09/07/2017
ESCLASSE Serge	Puymangou	Vidanges Coutrillottes	2010-33-9 (33)	176 €	16/01/2017
BAILEY Diana	St Aulaye	EARL des Fontaines	16-2010-0003	110 €	17/01/2017
HOFFNER Jean-Jacques	Chenaud	EARL des Fontaines	16-2010-0003	110 €	16/01/2017
MOUSSET Raymond	Chenaud	EARL des Fontaines	16-2010-0003	110 €	16/01/2017
BRUNET Francis	Chenaud	EARL des Fontaines	16-2010-0003	110 €	26/12/2016
TOULAT Sandra	St Privat-en-Périgord	EARL des Fontaines	16-2010-0003	110 €	26/12/2016

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'attribuer une subvention de 60 € à chaque usager pour la réalisation de la vidange de leur installation d'assainissement non collectif.

2. SMCTOM de Ribérac : rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2017

Le Président informe que, lors de sa séance en date du 15 décembre 2016, le comité syndical du SMCTOM de Ribérac a voté le rapport d'orientations budgétaires de 2017 qui a été porté à la connaissance des membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire n'émet aucune observation sur le rapport.

Pascale ROUSSIE-NADAL souligne l'importance du coût lié à l'instauration des badges pour l'accès aux déchetteries (100 000 €). Le Président précise que l'objectif des badges est de faire payer l'accès des entreprises/artisans aux déchetteries, leurs prestations étant rémunérées.

Pascale ROUSSIE-NADAL s'inquiète des dépôts sauvages, conséquences de cette mesure.

Yannick LAGRENAUDIE demande si la CdC pourrait intervenir sur cette question des dépôts sauvages. Le Président répond que la police est de la compétence du maire (qui peut être déléguée au président).

IV – Finances

1. Admissions en non-valeur

Madame le Comptable Public de la Trésorerie de Saint Aulaye a transmis cinq demandes d'admission en non-valeur concernant les titres qui suivent :

Redevable : ARSICAUD Jacky

Sommes dues pour la cantine : 487,76 €

Motif admission en non-valeur : effacement de dettes selon l'ordonnance du Tribunal d'Instance de Périgueux du 16 décembre 2016.

Redevable : Virginie BERQUE

Sommes dues pour la cantine : 234,92 €

Motif admission en non-valeur : effacement de dettes selon l'ordonnance du Tribunal d'Instance de Périgueux du 16 décembre 2016.

Redevable : SARL Bois Rabotes et Moulures

Sommes dues pour la redevance assainissement : 20,90 €

Motif admission en non-valeur : liquidation

Redevable : Yvan PORCHER

Sommes dues pour la redevance assainissement : 20,90 €

Motif admission en non-valeur : effacement de dettes selon l'ordonnance du Tribunal d'Instance de Périgueux du 06 janvier 2017.

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2017 et au budget annexe du SPANC 2017,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'admettre en non-valeur les titres mentionnés.

2. Demande de subvention de l'association Pastel en Périgord

L'association Pastel en Périgord a organisé le salon international de pastels du 23 juillet au 21 août 2016 sur 3 sites : 102 pastellistes ont exposé 316 œuvres au centre de Loisirs et au Musée du Pastel, 24 élèves de l'Atelier Pastel ont exposé 65 œuvres à la Salle de l'Horloge. Neuf stages ont été proposés sur la période.

Avec 5000 visiteurs, le salon a enregistré une hausse de fréquentation de 11 % par rapport à l'édition 2014.

En 2017, est programmée l'organisation de stages.

En raison de l'ampleur du Salon 2016 et de la tenue de stages de pastel en 2017, l'association Pastel en Périgord sollicite une subvention d'un montant de 800 € pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'accorder une subvention de 800 € à l'association Pastel en Périgord
- D'inscrire cette subvention au budget 2017.

V – Ressources humaines

1. Présentation du nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le président informe que le RIFSEEP a vocation à remplacer toutes les primes et indemnités sauf les indemnités compensant un travail de nuit, du dimanche, des jours fériés, d'astreinte, d'intervention, de permanence, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Il s'applique à tous les agents quelques soient leurs grades ou leurs filières.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'**IFSE**, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est une part fixe déterminée suivant la spécificité du poste (niveau d'encadrement, d'expertise, d'environnement de travail). Le versement de l'IFSE n'est donc plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent.
- Le **CIA**, Complément Indemnitaire Annuel, est une part facultative et variable fixée au regard de l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Le montant du CIA peut ainsi être modulé et ne pas être reconduit d'une année sur l'autre.

Procédure :

Dans chaque cadre d'emplois (A, B et C), des groupes de fonction hiérarchisés sont constitués à partir d'indicateurs. Le groupe 1 est réservé aux postes ayant le plus de responsabilités ou les plus exigeants.

Le CDG propose une série d'indicateurs suivant les 3 spécificités :

1 / Fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception

2/ Technicité, expertise ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions

3/ Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Chaque indicateur est coté d'un nombre de points.

Calcul de l'IFSE :

Soit un poste X relevant du groupe C2 (cadre d'emploi C – groupe 2),

Après cotation suivant les indicateurs, le poste obtient 36 points sur 130 points (130 est le nombre maximal de points ouvrant au montant maximal de l'IFSE)

Le montant de l'IFSE annuel = Montant maximal de l'IFSE proposé pour le groupe C2 / 130 points x 36 points

L'agent affecté à ce poste percevra donc 28 % du montant maximal du groupe C2.

Groupes	Fonctions	Plafonds légaux IFSE (annuel)	Plafonds légaux CIA	Plafonds légaux Total	IFSE Montant maximal proposé	IFSE Montant minimal proposé	CIA Montant maximal proposé	Total
A1	Direction générale (DGS, DGA, Cabinet)	36 210 €	6 390 €	42 600 €				
A2	Direction de pôle, d'axe DGS Maxi 65/ 130 points	32 130 €	5 670 €	37 800 €	16 000 €	0 €	5 670 €	21 670 €
A3	Chefs de service ou de structure	25 500 €	4 500 €	30 000 €				
A4	Chargé de mission	20 400 €	3 600 €	24 000 €				
B1	Chef de service ou de structure	17 480 €	2 380 €	19 860 €				
B2	Poste de Coordinateur	16 015 €	2 185 €	18 200 €				
B3	Poste d'instruction avec expertise, animation	14 650 €	1 995 €	16 645 €				
C1	direction de l'office du tourisme	11 340 €	1 260 €	12 600 €	11 340 €	0 €	1 260 €	12 600 €
C2	Coordination du Point Jeunes	10 800 €	1 200 €	12 000 €	8 000 €	0 €	1 200 €	9 200 €
C3	Chef d'équipe/gestionnaire assistante de direction	10 800 €	1 200 €	12 000 €	5 300 €	0 €	1 200 €	6 500 €
C4	Agent d'exécution, d'accueil autres fonctions hors groupe 1	10 800 €	1 200 €	12 000 €	3 300 €	0 €	1 200 €	4 500 €

Arrêts maladie :

Chaque jour travaillé donne droit au versement 1/30ème du montant mensuel de la prime avec la possibilité de supprimer le versement dès le 1er jour d'arrêt maladie (situation actuelle pour la CdC).

Agents contractuels :

Le régime indemnitaire peut être versé aux agents contractuels de droit public. Actuellement, les agents contractuels ayant accompli une année de service au sein de la CdC ont droit à la prime.

Périodicité de versement :

L'IFSE est en principe versée mensuellement. Toutefois, en application du principe de libre administration des collectivités territoriales, la délibération pourrait envisager un versement annuel ou en deux fractions.

Le CIA peut être versé une fois par an, 2 fois par an ou mensuellement sur l'année N+1 en fonction des résultats de l'année N. Il est proposé un versement mensuel.

C'est l'organe délibérant –le conseil communautaire- qui détermine l'enveloppe budgétaire, fixe les bénéficiaires, les modalités de versement ainsi que les critères d'attribution.

Le président propose de maintenir l'enveloppe budgétaire annuelle de 40 000 € brut.

Le comité technique doit être consulté avant délibération du conseil communautaire.

Les plafonds légaux de la filière technique de la fonction d'Etat ne sont pas publiés à ce jour. Le RIFSEEP ne peut être appliqué sur cette catégorie tant que le décret n'est pas paru.

VI – Divers

1. Propositions de contrat de ruralité

Le président informe que le bureau communautaire s'est réuni ce mardi pour examiner les propositions de contrat de ruralité qui ont été joints à la note de synthèse.

Concernant le contrat avec le Pays Ribérocis, il est nécessaire de recentrer le contrat sur des actions prioritaires avec une planification sur 5 ans. Une rencontre est prévue avec le président de la CCPR ce lundi à ce sujet.

Concernant la proposition de contrat de ruralité suite aux assises de la Double, Yannick LAGRENAUDIE précise que 33 communes de Dordogne et 4 communes de Gironde relèvent de la forêt de la Double. La proposition de contrat de ruralité concerne 5 CdC de Dordogne et une communauté d'agglomération, la CALI. Le comité de pilotage a travaillé selon les orientations de la préfecture : projets structurants construits à partir d'un diagnostic du territoire, d'une présentation des forces/faiblesses/enjeux et de fiches actions. L'axe retenu est le développement économique/tourisme.

Il convient de trouver une structure porteuse pour les CdC.

Les fiches actions portent sur :

- Une maison de la Double, vitrine des produits locaux
- Circuits de randonnées pédestres et cyclo
- Téléphonie mobile et connexion internet
- Etangs et relance des plantations de chênes
- Pépinière d'entreprises
- Land Art (œuvres d'artistes contemporains utilisant les matériaux de la Forêt) sur le site du lac de Petitonne de la Jemaye. Des points restent à régler concernant l'implantation du projet sur un espace naturel sensible, la gratuité ou l'accès payant compte tenu du coût des œuvres.

Le président précise que les fiches actions élaborées avec leur plan de financement seront présentées.

- Rémy CHAUSSADE demande la tenue d'une réunion de la commission santé/social.
- Concernant la commission tourisme, Pascale ROUSSIE-NADAL a demandé à la CdC quels étaient les délégués de la commune nouvelle et ajouté qu'il conviendrait qu'une réunion soit organisée. Jean-Jacques GENDREAU répond que la réunion tourisme du 27 octobre 2016 a porté sur le bilan de la saison et les actions à venir. Parmi les élus présents, seules Mme Ouary et Mme Prat ont assisté à la réunion.
- Pascale ROUSSIE-NADAL revient sur la question de l'accueil des petites sections à l'école de St Privat. Yannick LAGRENAUDIE précise que l'accueil des PS doit préalablement être autorisé par écrit par l'Inspection d'Académie. Pascale ROUSSIE-NADAL répond que le secrétaire général, suite à sa visite de l'école et du potager municipal, ainsi que M. GRIFFOUL de l'inspection académique lui ont assuré qu'aucune autorisation n'était nécessaire. Le Président précise qu'il est attendu d'une réponse au courrier qu'il a adressé à l'IEN concernant l'autorisation d'ouverture d'une classe de petite section.

Yannick LAGRENAUDIE propose à ce sujet la programmation d'une réunion de la commission des affaires scolaires le jeudi 9 février à 18 h à l'école de St Privat.

La réunion du prochain conseil communautaire se tiendra à Parcouil (Salle des associations), le jeudi 23 février 2017 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50.